



## Information sur compte bancaire

-----  
Par Mira31817

Bonjour

Je suis installée actuellement hors de la France. J ai un titre de séjour de 1 ans déjà expiré. Je veux savoir si mon compte bancaire à la banque postale sera fermé automatiquement ou pas .. parce que j l ai pas utilisé de plus de 1 ans et demi ,et l accès par le site internet est bloqué.

Et comment faire s'il ya un solde négatif ? quelle solution tant que je suis hors de France et je peux pas venir actuellement et à long terme ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre accès est bloqué, votre compte à découvert depuis une durée importante est éventuellement fermé.

Ce qui n'efface pas la dette.

Des poursuites en recouvrement peuvent être engagées, il y a des accords internationaux pour les saisies.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31423]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31423  
[/url]

En cas de dépassement du découvert autorisé, vous risquez également de devoir payer des frais d'incidents de paiement. La banque peut aussi décider de clôturer votre compte et vous inscrire au fichiers des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP).

Même si vous ne pouvez pas venir sur place, ceci ne vous empêche pas de payer votre dette. Il existe des virements internationaux. Rien ne vous interdit de prendre contact avec l'agence bancaire ni de trouver avec eux un accord pour régulariser la situation.

-----  
Par Mira31817

Merci pour votre réponse

Comme je suis à l étranger, j essaie de contacter la banque postale pour clôturer mon compte parce que je l ai pa utilisé depuis plus d'un an et j n sais pas combien de solde négatif que j'ai... Ca reste une supposition

-----  
Par yapasdequoi

Au lieu d'essayer de contacter, faites un courrier pour demander à la banque une copie du dernier relevé bancaire.